Informations sur l'inscription

Nous sommes impatients d'accueillir et de rassembler notre communauté à l'occasion de la 21e Assemblée générale de World Physiotherapy, qui se tiendra à Guadalajara, au Mexique, les 11 et 12 mai 2027.

Tous les délégués doivent s'inscrire pour assister **en personne** à la 21e Assemblée générale de World Physiotherapy.

Conformément aux statuts, les organisations membres doivent informer par écrit le directeur général de la présence ou non d'un délégué votant à l'Assemblée générale avant le **31 mars 2027** à **23 h 59 UTC**.

L'inscription de tous les délégués doit être effectuée avant **le 11 avril 2027**. Toutes les cotisations annuelles pour 2027 doivent être réglées avant **le 11 avril 2027**, faute de quoi vos délégués ne pourront pas participer à l'Assemblée générale.

World Physiotherapy n'acceptera aucun paiement sur place à Guadalajara.

Avant l'Assemblée générale, une session d'orientation en ligne sera organisée, ainsi que des séances d'information jugées utiles pour certains points spécifiques de l'ordre du jour.

Nous proposerons à nouveau un service d'interprétation simultanée en français et en espagnol.

Veuillez vous assurer d'avoir lu les instructions et les remarques ci-dessous avant de procéder à l'inscription en ligne.

Instructions

Seul le contact principal de votre organisation peut accéder au formulaire d'inscription en ligne. L'utilisation de ce lien implique que le président ou le responsable de l'organisation membre a autorisé les délégués désignés, qu'ils aient ou non le droit de vote, conformément à l'article 27.2(b) des statuts.

La personne de contact principale ou le président devra confirmer l'inscription au nom de l'organisation et pourra, ce faisant, inscrire tous les délégués.

Catégories d'inscription

1. **Un délégué votant** est une personne envoyée à une Assemblée générale par une organisation membre et habilitée à voter lors de cette réunion. Il doit s'agir d'un kinésithérapeute.
2. **Un délégué sans droit de vote** est une personne envoyée à une Assemblée générale par une organisation membre, une région ou un groupe de spécialité, qui n'est pas habilitée à proposer ou à appuyer des motions ni à voter lors de cette réunion.
3. On entend par **« observateur »** les délégués supplémentaires issus d'organisations membres, de régions ou de groupes spécialisés, ou toute personne invitée à l'assemblée générale par le conseil d'administration, qui n'est pas habilitée à proposer ou à appuyer des motions, ni à voter lors de cette assemblée.

Nombre d'inscriptions

Les organisations membres peuvent inscrire un délégué votant, jusqu'à deux délégués non votants et jusqu'à deux observateurs.

Les régions et les groupes spécialisés peuvent inscrire un délégué sans droit de vote et jusqu'à deux observateurs.

Les organisations invitées peuvent inscrire jusqu'à deux observateurs.

Frais

Les délégués suivants sont dispensés de frais de participation à l'Assemblée générale :

(a) Délégués votants
(b) Délégués sans droit de vote des régions et des groupes de spécialité n°

Tous les autres délégués et observateurs sont tenus de s'acquitter des frais d'inscription à l'assemblée.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour tous les autres délégués sans droit de vote et observateurs s'élèvent à 275 USD.

Ces frais comprennent le déjeuner, les pauses-café et la réception de l'assemblée générale du 12 mai.

Remarques

1. World Physiotherapy est actuellement le nom commercial de la Confédération mondiale de physiothérapie (WCPT), qui est une association caritative non constituée en société enregistrée auprès de la Charity Commission d'Angleterre et du Pays de Galles (numéro d'enregistrement : 234307)
2. À compter du 1er janvier 2027, World Physiotherapy deviendra l'organisme caritatif opérationnel (numéro 1207425) à la suite du transfert et de la réception des actifs et des activités de la WCPT.